



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise

Procès-verbal du Comité syndical – 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

ALRIC Jean-Louis, AMBLARD Philippe, ASTIER Raymond, BARDY André, BARREIROS Nathalie, BOILOT Dominique, BOIVIN Noël, BOUILLAND Frédéric, BOURBON René, BOUYGES Jacqueline, BRECHET Alain, BRETTE Laurent, BRUHAT Pascal, BRUN Bernard, BRUN Claudine, CHALLIER René, CHASSANG Jean-Pierre, CHATRAS Dominique, CHAUNIER Sébastien, CLERMONT Christian, COSTON David, COUDERT Bernard, CRÉGUT François, DE FREITAS Pascal, DENIZOT Jean-Pierre, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUCREUX Bernard, ESPEIL Michel, FARGEIX Jeannine, FOUCAULT Marie-Françoise, FRAISSE Pierre Luc, GAUMY Jean-Yves, GOMEZ Jean-Marc, GOURBEYRE Bernard, GUITTARD Dominique, JACOB Claude, JAUBERT Serge, LAGEIX Victor, LE MARREC Laurys, LHERMET Florence, LOUBINOUX Isabelle, MARCHAT Patrick, MARTINANT Vincent, NICOLLET Michel, OLLE Alain, PAGESSE Pierre, PELISSIER Didier, PONTRUCHER Bruno, RAVEL Pierre, RESTOUEIX Daniel, RIGAL Jean-Pierre, ROUX Frédéric, SADOURNY Jaqueline, SARRE Jocelyne, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVANT Jean-Pierre, SERVAYRE Hélène, TROQUET Bernadette, VEGA Richard, VIAL Christophe et VIALLEFONT Michel.

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BAYARD Eric (JUAN Patrick), BOUDET Philippe (DUPOUX Thierry), BRUNHES Julien (VERNET Pierre), CORRE Jean-Marie (CROUZET Jean-Yves), FARY Jean-François (PELISSIER Philippe), MEALLET Roger-Jean (MARTIN Jean-Noël), PIAU Anthony (DUMOULIN Michel), SARRON Patricia (MANLHIOT Didier), VERLHAC Jean-Pierre (COSTE Yves).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

BRUNEL Séverine ayant donné pouvoir à LEMARREC Laurys, COMPTOUR Antoine ayant donné pouvoir à CRÉGUT François, DOMAS Patrick ayant donné pouvoir à BRUN Bernard, THALAUD François ayant donné pouvoir à ASTIER Raymond, VIVIEN Pascal ayant donné pouvoir à LHERMET Florence.

ABSENTS EXCUSÉS :

ARCHIMBAUD Guy, AUDEBERT Daniel, BONNET Stéphane, DURAND Raymond, GOYON Guy, GUILHOT Patrice, MARCHAT Sébastien, SATURNIN Michelle.

ABSENTS :

AUDIGIER Delphine, BARP Frédéric, BERNARD Jean-Paul, CHAZALON Josiane, CHAUVANET Christine, COUPELON Jimmy, COURTINE Yannick, DESFARGES Antoine, ESPECHE Christophe, GANNE Claudine, GAUDRIAULT Damien, GOUTTE Martine, GREGOIRE Nathalie, HONORATO Rémy, JOUMARD Martine, LASCAUX Jean-Claude, MAISONNEUVE Alain, MARIDET Eric, MOISSAING Gilles, MOURGUE Isabelle, NURIT Alain, PAPON Franck, ROCHE Laurent, ROCHETTE Christophe, SAUVADET Michel, SAVIGNY Frédéric, TEZENAS Olivier, TONDEREAU Sébastien, YEPES Sébastien.

1. PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance précédente est présenté à l'assemblée. Une correction est demandée concernant une erreur portant sur le prénom d'un délégué. Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est approuvé.

2. POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER RELATIF A LA MISSION D'AMO CONCERNANT L'ASSISTANCE TECHNIQUES, JURIDIQUE POUR L'ANALYSE, L'AUDIT ET LE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE

Lors du dernier comité syndical, le choix du bureau d'études ARTELIA a été acté pour un montant de 64 675 € HT. La tranche ferme 1 de la mission est en cours. Elle concerne l'audit du contrat actuel de DSP ainsi que l'analyse des différents modes de gestion.

La mission se déroulera selon un planning échelonné jusqu'en 2029, avec le déclenchement des tranches optionnelles après validation du mode de gestion puis signature du futur contrat.

Le rapport d'audit et la proposition de choix du mode de gestion seront présentés au comité syndical de février 2026.

3 ETAT D'AVANCEMENT DU DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE

Une conférence de presse a eu lieu le 28 novembre à Romagnat pour le déploiement de la télérelève sur la commune. Elle a permis de présenter aux habitants les services désormais disponibles ainsi que les enjeux pour le service de l'eau. La rencontre s'est tenue en présence de Monsieur le Maire de Romagnat et de plusieurs partenaires institutionnels, dont Madame la Députée, des représentants de Clermont Auvergne Métropole, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de SUEZ Eau France. Ils ont présenté à la presse les aspects techniques, financiers et les perspectives d'amélioration du service. L'événement s'est poursuivi par un temps d'échange avec des élèves de CM2 autour du cycle de l'eau et des gestes pour économiser l'eau, à la suite d'une animation réalisée dans une école de la commune.

Cette action de communication a permis de valoriser le syndicat et le travail des élus et des équipes mobilisées. Un point d'étape, fait par Julie MAGET, sur le déploiement de la télérelève sur le territoire du syndicat a ensuite été présenté, suivi d'échanges avec les participants.

4. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

✚ LOTS DANS LES COMMUNES

Un point sur l'état d'avancement des travaux est fait à l'ensemble des délégués du Comité Syndical.

✚ PROGRAMME 2024 :

– LOT N°1 : entreprise ROUX

VIC LE COMTE : Renforcement et rénovation du réseau rue du Puits : *Les travaux sont en cours. La 2ème phase est en attente de coordination avec la Mairie et le SMVVA.*

– LOT N°2 : entreprise HUGON TP

PERRIER : -Renforcement et renouvellement du réseau lotissement des Grottes et -Renforcement et rénovation du réseau lotissement du Chaliot : *Pour ces deux opérations, les travaux sont terminés.*

– LOT N°3 : entreprise ROUX

SAINT-DIERY : Renforcement et rénovation du réseau au village du CHEIX : *Les travaux sont terminés.*

– LOT N°4 : entreprise CHEVALIER

PARENTIGNAT : Bouclage du réseau d'eau potable de GEVILLAT : *Les travaux sont terminés.*

SAINT-GERVAZY : Renforcement et rénovation du réseau au village d'UNSAC : *Les travaux sont en cours.*

– LOT N°5 : entreprise SCIE

AUZAT LA COMBELLE : Renforcement et rénovation du réseau Avenue des Martins : *Suite à une réunion qui s'est tenue dernièrement, les travaux devraient commencer courant du 1er semestre 2026.*

✚ PROGRAMME 2025 :

– LOT N°1 : entreprise SCIE pour un montant de 214 979,00 € HT

AUBIERE : Renforcement et rénovation du réseau Rue Lafayette et - Renforcement et rénovation du réseau Rue Saint Jean : *Travaux terminés.*

CHANONAT : Renforcement et rénovation du réseau Secteur du Moulin de Birat : *Les travaux sont en cours.*

LE CENDRE : Renforcement et rénovation du réseau Avenue Centrale : *La 2ème tranche est prévue pour avril 2026.*

VEYRE MONTON : Renforcement et rénovation du réseau Rue des Tisserands : *Les travaux sont en cours.*

– LOT N°2 : entreprise SCIE pour un montant de 214 938,00 € HT

PLAUZAT : Renforcement et rénovation du réseau Rue Saint Roch : *Les travaux sont en cours.*

SAINT DIERY : Réhabilitation de la vidange du partiteur : *Les travaux seront réalisés courant du 1er trimestre 2026.*

SAINT-SATURNIN : Renforcement et rénovation du réseau Rue de Chantelle et Renouvellement de la conduite d'eau potable et branchement Rue de Champgrand (CHADRAT) : *Pour ces deux opérations, les travaux devraient démarrer courant du 1er trimestre 2026.*

– LOT N°3 : entreprise CYMARO pour un montant de 204 617,00 € HT

CHALUS : Renforcement et rénovation du réseau Rue des Aires : *Les travaux seront réalisés courant du 1er semestre 2026.*

LE BREUIL SUR COUZE : Renforcement et rénovation du réseau Allée et Chemin des 13 Vents : *Les travaux sont en cours.*

BROC : Déplacement et restructuration du réseau Secteur Le Laire : *Les travaux seront réalisés courant du 1er semestre 2026.*

MADRIAT : Renforcement et rénovation du réseau Ruelle du Relais, Impasse Frétière et Ruelle de l'Eglise : *Les travaux sont terminés.*

SAINT-BABEL : Rénovation du réseau au lieu-dit Les Granges : *Les travaux seront réalisés courant du 1er trimestre 2026.*

Groupe de commande : SMVVA, Commune d'AYDAT et SME : Renouvellement du réseau au village de PONTEIX - Tranches 2 et 3 : *Les travaux sont en cours.*

Groupe de commande : Département / Commune de Veyre-Monton/SMVVA et SME : Renouvellement de la conduite d'eau potable Rue de Bel Horizon à Soulasse (RD 786) : *Les travaux sont en attente de programmation.*

✚ CAPTAGES

✚ PROGRAMME 2021 :

Ce programme concerne la réhabilitation des captages de Dyane et de Durbize sur la commune de Chambon-sur-Lac. Lors du comité syndical de juillet dernier, il a été indiqué que les travaux de réhabilitation des captages de Durbize étaient terminés. Concernant les captages de Dyane, plusieurs travaux ont été réalisés entre juin et octobre :

- réhabilitation des captages C10, C5 et C4 par l'entreprise Lacombe ;
- pose d'une chambre de réunion par l'entreprise Monteil TP ;
- pose des réseaux par l'entreprise Monteil TP (fin de l'antenne principale en Ø 200 et antennes entre les captages et l'antenne principale), dont certaines réalisées à l'aide d'une pelle araignée.

À ce jour, il reste la réhabilitation du captage C9, programmée en 2026.

✚ PROGRAMME 2025 :

Ce programme prévoit la réhabilitation des captages et des réservoirs sur la commune de Roche-Charles-La-Mayrand (sites de Petit Parry, Boslabert et La Mayrand), ainsi que du captage et du réservoir de Largelier sur la commune de Saint-Alyre-ès-Montagne.

Ces sites étant des unités de production indépendantes, l'alimentation en eau des abonnés est assurée par des rotations de camions-citernes pendant les travaux.

Les travaux se dérouleront sur deux années. La première tranche a débuté en septembre et est désormais terminée pour les sites de Petit Parry et de Boslabert. Il est rappelé que ces travaux sont subventionnés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre du plan de résilience.

5. TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 2027

L'ajustement des tarifs pour 2027 est une décision importante pour l'avenir du service de l'eau. Il est proposé une hausse des tarifs, expliquée avec ses raisons, sa méthode et ses objectifs.

La parole est donnée à Monsieur Bruno PONTRUCHER, membre de la commission ayant participé aux travaux préparatoires, afin de présenter la synthèse des réflexions menées en bureau lors de la séance du 13 novembre dernier.

(Présentation de M. PONTRUCHER ci-dessous)

Mesdames et Messieurs les délégués,

Avant de parler de chiffres, je voudrais vous dire une chose très simple : notre service public de l'eau est à un moment charnière.

Aujourd'hui, nous devons regarder la réalité en face :

- *Les risques de rupture de distribution augmentent. Le stress hydrique et le dérèglement climatique modifient l'état de la qualité et la quantité de nos ressources mais aussi dégradent nos sols occasionnant des mouvements de terre en zone montagneuse voire même en plaine. Aussi, la rivière Allier est capricieuse et en perpétuel mouvement. J'en veux pour exemple la traverse de l'Allier en décembre 2024 qui a pénalisé des centaines de personnes pendant plusieurs jours. Et qui a coûté provisoirement près de 600 K€ de travaux. Là aussi, il nous faudra reconsolider cette traverse car l'Allier grignote les sols et risque de dégrader à nouveau cet ouvrage.*
- *Une partie de notre réseau termine son cycle de vie progressivement. Et chaque année qui passe, chaque décennie qui s'écoule, l'usure progresse et il faut rénover ces tronçons dégradés par le temps et ce, régulièrement.*
- *Le calcul, finalement est simple :*
 - *Si on se base sur la durée de vie des matériaux : environ 70 ans*
 - *Alors le taux de renouvellement sera d'environ 1,4% par an soit 29 km / an.*

Ci-après un tableau de simulation de taux de renouvellement de notre réseau :

Simulation taux de renouvellement du réseau / an et impact

	Nbre de km total sur le SME : 2050		
	Taux de renouvellement annuel	Nbre de km renouvelés /an	nbre d'années pour tout renouveler
Moyenne nationale actuelle	0,80%	16,4	125
Choix préconisé pour le SME à partir de 2027	1,40%	28,7	71
Préconisation de l'agence de l'eau (national)	1,60%	32,8	63

- Ce que nous savons également c'est que le rendement du réseau diminue. C'est un fait. Pas uniquement sur notre syndicat, il s'agit d'un constat national. Mécaniquement, le fait de renouveler notre réseau, augmentera notre rendement.
- Et enfin, et là aussi, la situation est à regarder de près : les zones identifiées à risque CVM nécessitent des actions rapides. Je rappelle, ici, que le CVM est classé cancérigène. Le Polychlorure de Vinyle Monomère peut migrer depuis la paroi du tuyau dans l'eau potable, notamment si l'eau stagne un certain temps. Il est donc nécessaire de remplacer ces tronçons CVM identifiés représentant environ 4,7% de notre réseau total, soit environ 100 km.

Toute cela est étayé et on retrouve ces données dans les conclusions du **schéma directeur**, validé ensemble, et confirmé par les analyses du bureau d'études.

Si nous n'agissons pas maintenant, nous exposons nos communes à des interruptions de service, des coûts d'urgence plus lourds et une perte progressive de performance du réseau.

Face à ce constat, nous avons une responsabilité collective : assurer la continuité du service public, protéger la santé de nos concitoyens et anticiper plutôt que subir.

C'est dans ce contexte que le bureau, le 13 novembre dernier, a travaillé à une proposition tarifaire 2027 qui n'a qu'un seul objectif : **relever le niveau d'entretien du réseau pour éviter une dégradation irréversible dans les années à venir.**

Notre point de départ est le schéma directeur récemment adopté.

Il définit les priorités d'investissement pour les années à venir, et en particulier les actions à mener dans les trois premières années — la **priorité 1**, identifiée en rouge dans les tableaux.

Ce schéma directeur prévoit notamment un programme de renouvellement du réseau de **0,6 % par an**.

Mais ce niveau n'est pas suffisant pour enrayer la dégradation du réseau. Vous l'avez compris, il nous faut nous caler à une durée de vie des matériaux et dans notre cas, **nous proposons donc un objectif plus ambitieux : 1,4 % de renouvellement annuel.**

C'est le seuil qui permettrait de retrouver un cycle de renouvellement d'environ 70 ans — un niveau compatible avec les recommandations nationales et celles de l'Agence de l'eau.

Les principes retenus pour construire le prix du service :

- **Aucun recours à l'emprunt pour financer le renouvellement**, afin de ne pas alourdir durablement les charges du service.
 - o En effet, les emprunts resteraient réservés aux autres travaux : sécurisation, stockage, aménagements sur les ressources, etc.
- **Concernant les subventions mobilisées :**
 - o 300 000 € / an du Département pour le renouvellement
 - o Discussions en cours avec l'Agence de l'eau pour un accord de territoire pouvant majorer les taux d'aide
 - En l'absence d'accord ferme, nous retenons une hypothèse prudente.

Si les négociations aboutissent favorablement, elles permettraient de réduire l'emprunt ou d'amorcer de nouvelles opérations.

Que faut-il également prendre en compte dans notre raisonnement ?

Les enjeux que nous avons identifiés :

- **Deux tiers du renouvellement ciblé CVM seraient engagés dès les trois premières années, soit déjà 0,66 % par an.**
Pour rappel : c'est 4,7 % du réseau du SME qui est identifié comme potentiellement à risque CVM.
- **Nous avons intégré une inflation à 3 %.**
- **Un coût de fonctionnement ajusté : intérêts des emprunts en cours et à venir, création des ETP nécessaires.** Car pour ce dernier point, il nous faudra nous structurer en interne pour gérer cette charge de travail supplémentaire.

Respect du cadre réglementaire : **part variable < 40 %** pour une facture de 120 m³ domestique.

Regardons ensemble ce qu'une facture type c'est-à-dire de 120 m3 représente avant et après augmentation

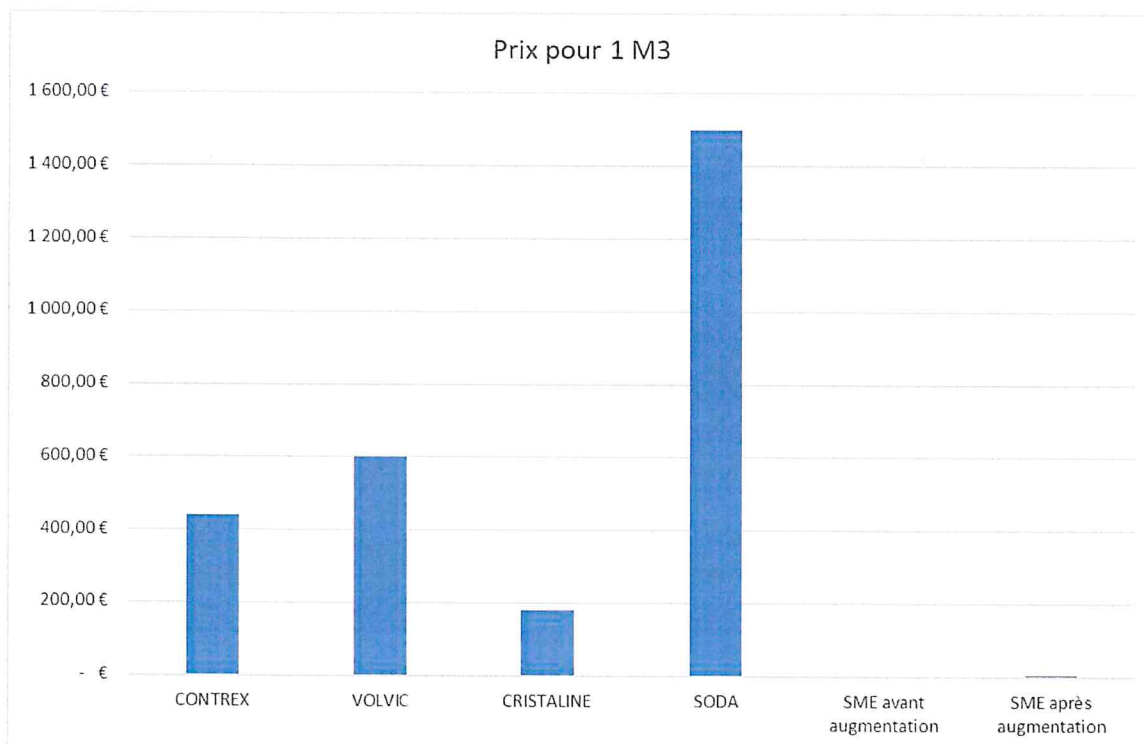
Facture initiale 120 m3 diamètre 15				Facture initiale 120 m3 diamètre 15			
	Quantité	Tarif HT	Montant		Quantité	Tarif HT	Montant
au 01/01/2026				au 01/01/2027			
DISTRIBUTION DE L'EAU				DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire				Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €	Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €
Consommation	120	0,997 €	119,64 €	Consommation	120	0,997 €	119,64 €
Part de la Collectivité				Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,10 €	25,10 €	Abonnement annuel PART FIXE	1	80,72 €	80,72 €
Part de la Collectivité	120	0,4913 €	58,96 €	Part VARIABLE de la Collectivité	120	0,8352 €	100,22 €
Organismes publics				Organismes publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0515 €	6,18 €	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0515 €	6,18 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,3300 €	39,60 €	Redevance sur la consommation d'eau potable	120	0,3300 €	39,60 €
Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0570 €	6,84 €	Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0570 €	6,84 €
TVA 5,5			16,68 €	TVA 5,5			22,01 €
TOTAL TTC			319,92 €	TOTAL TTC			422,14 €
Soit le m3 (y compris abonnement)			2,6661 €/m3	Soit le m3 (y compris abonnement)			3,5178 €/m3
Soit le litre			0,0027 €/litre	Soit le litre			0,0035 €/litre

Regardons maintenant une facture réelle car constatée sur le périmètre du SME à savoir une facture d'environ 90m3.

Facture initiale 90 m3 diamètre 15				Facture initiale 90 m3 diamètre 15			
	Quantité	Tarif HT	Montant		Quantité	Tarif HT	Montant
au 01/01/2026				au 01/01/2027			
DISTRIBUTION DE L'EAU				DISTRIBUTION DE L'EAU			
Part du délégataire				Part du délégataire			
Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €	Abonnement annuel	1	46,93 €	46,93 €
Consommation	90	0,997 €	89,73 €	Consommation	90	0,997 €	89,73 €
Part de la Collectivité				Part de la Collectivité			
Abonnement annuel	1	25,10 €	25,10 €	Abonnement annuel PART FIXE	1	80,72 €	80,72 €
Part de la Collectivité	90	0,4913 €	44,22 €	Part VARIABLE de la Collectivité	90	0,8352 €	75,17 €
Organismes publics				Organismes publics			
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	90	0,0515 €	4,64 €	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	90	0,0515 €	4,64 €
Redevance sur la consommation d'eau potable	90	0,3300 €	29,70 €	Redevance sur la consommation d'eau potable	90	0,3300 €	29,70 €
Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	90	0,0570 €	5,13 €	Redevance pour Performance des réseaux d'eau Potable	90	0,0570 €	5,13 €
TVA 5,5			13,50 €	TVA 5,5			18,26 €
TOTAL TTC			258,94 €	TOTAL TTC			350,27 €
Soit le m3 (y compris abonnement)			2,877 €/m3	Soit le m3 (y compris abonnement)			3,892 €/m3
Soit le litre			0,0029 €/litre	Soit le litre			0,0039 €/litre

Je souhaite également vous partager quelques comparaisons qui, je l'espère, pourrait nous faire prendre conscience de la valeur de l'eau au SME.

Prenons un premier visuel, celui qui compare le prix d'un M3 avec d'autre type de boisson, comme l'eau minérale achetée dans le commerce, en grande surface, cette même eau minérale qu'il nous faudrait utiliser pour secourir les futures zones qui n'auraient plus d'accès à l'eau du SME, continuité de service oblige, ou encore avec le prix d'un m3 de soda.



Non, il n'y a pas d'erreur. Le SME ne pèse rien dans ce tableau comparatif.

Que ce soit avant ou après augmentation.

On peut aussi regarder à la loupe les dépenses d'un foyer en France.

Les sources sont celles de l'INSEE en 2023, où l'on apprend qu'un foyer moyen en France dépense environ 36 000 €/an.

Et voici un tableau récapitulatif qui donne une clé de répartition par poste de dépenses.

On peut regarder ce que pèse les 90 m3 d'eau consommés par an par un foyer sur notre syndicat.

Avant l'augmentation et après, et je vous invite à regarder ce que pèse l'éducation, ou encore la téléphonie.

Budget médian en France - Source INSEE - 36 000 € de dépenses annuelles

Poste	Montant annuel (sur 36 000 €)	%
🏠 Logement + énergie + eau	10 080 €	28%
🍷 Alimentation (hors alcool)	4 680 €	13%
🚗 Transports	5 400 €	15%
🛍️ Biens et services divers	5 040 €	14%
🎮 Loisirs / culture	2 880 €	8%
👕 Habillement	1 440 €	4%
🏥 Santé	1 080 €	3%
🍷 Alcool & tabac	720 €	2%
📶 Communications (internet + téléphone)	1 080 €	3%
🎓 Éducation	360 €	1%
📦 Autres dépenses / épargne contrainte	3 240 €	9%
	36 000 €	100%

SME avant augmentation	258,94 €	0,72%
SME après augmentation	350,27 €	0,97%

Source : INSEE, « Les dépenses de consommation des ménages », édition 2023

Alors, certes, il est urgent de sécuriser et d'investir aujourd'hui pour demain, il n'y a, je pense, pas de débat là-dessus ; et dans le même temps, même si nous pouvons nous dire qu'il s'agit d'une augmentation, il semble aussi que cela reste acceptable à la vue des dépenses d'un foyer et très relatif par rapport à du soda, par exemple.

Par ailleurs, il est proposé de :

Mettre fin au dispositif de lissage dès le 1^{er} janvier 2027 (au lieu de 2028) sur les parts collectivité,

Et donc instaurer un tarif unique sur tout le territoire du SME.

Je terminerai en rappelant un engagement fondamental du SME : ***l'effort tarifaire que nous proposons s'accompagne d'une transparence totale sur l'usage des fonds.***

À partir de 2027, nous disposerons de **tableaux de bord précis**, construits autour des indicateurs clés du schéma directeur :

- Taux de renouvellement réel,
- Avancement des priorités
- Amélioration du rendement,
- Réduction des incidents et des zones à risque,
- Niveau d'autofinancement et maîtrise des coûts.

Ces indicateurs vous seront présentés régulièrement. Ils permettront de vérifier, de manière objective, que chaque euro collecté est utilisé **là où il doit l'être** : pour renouveler nos réseaux, sécuriser la ressource, et garantir l'eau potable à nos habitants.

En d'autres termes : nous ne demandons pas un effort sans contrôle ; nous le faisons avec un engagement clair, mesurable et vérifiable par tous.

C'est ainsi que nous construirons un service de l'eau solide, durable et digne de la confiance que les usagers et les communes nous accordent.

A la suite de cette présentation différentes questions ont été posées dont voici les réponses apportées :

– **Réalisation des travaux de renouvellement**

La capacité des entreprises à répondre au rythme de renouvellement des réseaux est interrogée. Ce point a été anticipé et ne devrait pas poser de difficultés particulières.

– **Répartition part fixe / part variable**

La structure de la tarification fait l'objet de nombreux échanges. La part fixe correspond à l'accès au service et au financement des charges fixes. La part variable reflète la consommation effective des usagers.

La part abonnement est perçue comme une charge significative pour certaines communes et certains usagers. La répartition proposée n'est pas considérée comme incitative à l'économie d'eau.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Un meilleur équilibre entre part fixe et part variable,
- Une tarification progressive par tranches de consommation,
- La définition d'un volume de consommation correspondant à un usage raisonnable, estimé entre 25 et 30 m³ par personne,
- Un tarif différencié au-delà de ce seuil afin de pénaliser les consommations excessives.

L'accès à l'eau, considéré comme un besoin vital, doit rester facturé à un tarif acceptable pour les usages essentiels. En réponse, il est rappelé que la part variable génère des recettes par nature aléatoires. Différentes hypothèses ont été étudiées, mais un niveau global de recettes reste indispensable pour atteindre l'objectif de renouvellement du réseau fixé à 1,4 % par an. Ce besoin se répercute nécessairement sur les usagers, quelle que soit la structure retenue. La possibilité de retravailler cette répartition lors d'une nouvelle délibération en 2026 est évoquée.

– Impact pour les usagers et dispositifs d'aide

L'augmentation tarifaire est estimée à un impact moyen d'environ 10 € par mois et par foyer. Concernant les publics les plus fragiles, des dispositifs de soutien existent, notamment le Fonds de Solidarité Logement, auquel le SME contribue actuellement à hauteur de 3 000 € par an. Ce dispositif constitue un levier d'accompagnement. Une augmentation des demandes d'aide est anticipée. L'année 2026 pourrait permettre d'engager une réflexion sur des mesures complémentaires.

La nécessité d'un effort de communication et de pédagogie est largement partagée. En réponse à ce point, il est indiqué qu'une action de sensibilisation devra accompagner la mise en œuvre de la nouvelle tarification. Clermont Auvergne Métropole s'inscrit d'ailleurs déjà dans cette dynamique afin d'appuyer l'augmentation votée par le conseil métropolitain. Un appui de l'Agence de l'eau pourrait être sollicité pour accompagner cette démarche.

– Modalités de délibération et calendrier

Les débats font apparaître une interrogation, quant à l'absence d'évolution tarifaire antérieure, malgré la nécessité aujourd'hui invoquée. En réponse, il est précisé que cette situation s'explique par l'état jusqu'ici satisfaisant des réseaux et par la durée de vie des matériaux. L'usure naturelle du patrimoine impose désormais d'anticiper les investissements nécessaires afin de garantir la continuité et la qualité du service. Ces orientations reposent sur les conclusions du schéma directeur validé par le comité syndical, ainsi que sur les analyses techniques du bureau d'études, qui confirment la nécessité d'accélérer le renouvellement du réseau afin de sécuriser durablement la distribution d'eau potable. La démarche actuelle s'inscrit donc dans une logique d'anticipation, appuyée par un schéma directeur engagé depuis plus d'un an et présenté lors des précédentes assemblées.

Plusieurs interventions soulignent la difficulté de voter une décision d'une telle ampleur sans présentation préalable au sein des conseils municipaux et communautaires des membres du SME, dans un contexte marqué par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat. La demande est formulée de présenter clairement l'augmentation en pourcentage.

Si le principe de l'augmentation n'est pas remis en cause, le calendrier est jugé sensible, notamment en période de renouvellement des assemblées délibérantes. Il est rappelé que la responsabilité du Syndicat est d'anticiper et d'assurer la pérennité du service.

Une intervention met en avant que les débats portent principalement sur le calendrier, alors que les contraintes propres au territoire du SME — étendu, faible densité de population et relief — génèrent des coûts d'investissement élevés. Cette intervention souligne que l'accès à l'eau a été sous-évalué jusqu'à présent et qu'un report de la décision ferait peser un risque de tension sur la ressource à moyen terme, sans modifier les contraintes existantes.

– Financement du renouvellement de réseaux

Suite à une interrogation soulevée sur ce point, le choix de ne pas recourir à l'emprunt pour financer le renouvellement des réseaux est explicité. Le financement par emprunt de dépenses continues que constitue le renouvellement de réseau, exposerait le SME à un risque de surendettement. Une couverture intégrale des coûts fixes par la part fixe conduirait par ailleurs à une proportion nettement supérieure à celle proposée.

Il est également rappelé que certaines opérations de renouvellement répondent à des enjeux sanitaires, notamment sur les tronçons identifiés à risque CVM, classé cancérigène, nécessitant une intervention prioritaire.

Il est précisé que la mise en œuvre de cette évolution tarifaire s'accompagnera d'un suivi régulier via des indicateurs de performance issus du schéma directeur, permettant d'assurer une transparence totale sur l'utilisation des fonds.

Au regard des échanges et des éléments présentés, il est proposé de mettre fin aux débats et de procéder au vote.

6. POINT SUR L'ETAT DES RESSOURCES – EAU POTABLE

Un état des ressources a été demandé à Suez, afin de communiquer cette information aux délégués.

7. DELIBERATIONS

- **Délibération n°034/2025 – Intérêt Commun - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2026**

Approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°035/2025 – Intérêt Commun – INTEGRATION DU VILLAGE DE MONTMIE – COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC**

Approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°036/2025 – Intérêt Commun – REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR LE CDG63**

Approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n°037/2025 – Intérêt Commun - FIN DES MISSIONS D’ASSISTANCE A MAITRISE D’OUVRAGE – ETUDES DE DIAGNOSTIC ET DE ZONAGE D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
Approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n°038/2025 – Intérêt Commun – MISE EN PLACE DE LA DEMATERIALISATION DES CONVOCATIONS ET DOCUMENTS AFFERENTS AUX COMITES SYNDICAUX**
Approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n°039/2025 – Intérêt Commun – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER UN PROTOCOLE D’ACCORD AMIABLE – REGULARISATION FONCIERE CAPTAGES DE VENÊCHE**
Approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n°040/2025 – Intérêt Commun – DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D’EAU POTABLE POUR L’ANNEE 2026**
Approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n°41/2025 – Intérêt Commun – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION CADRE DE VENTE EN GROS ISSUE DE LA CHARTE DE COOPERATION SME – CAM - SBL**
Approuvée à l’unanimité.
- **Délibération n°042/2025 – Intérêt Commun – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2027 – PARTS COLLECTIVITE**
Pour : 118 - Contre : 6 – Absentions : 16

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

**Le Président,
Raymond ASTIER**



**Le secrétaire de séance,
Bernard BRUN**

